

Rémunération Femmes/Hommes : FO revendique une véritable accélération de l'égalité !

3 novembre à 9h22 : les femmes commencent à travailler gratuitement... C'est un jour plus tôt que l'année dernière ! Pour rappel, selon une étude de la CES, le temps nécessaire pour éliminer l'écart de rémunération serait supérieur à 1000 ans !

Contact :

Béatrice CLICQ
Secrétaire confédérale

Secteur de l'Égalité et du Développement durable

✉ bclicq@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.85.53

Alors qu'une proposition de loi pour accélérer l'égalité économique et professionnelle est en cours de discussion, FO rappelle ses revendications prioritaires :

- Passer à une véritable obligation de résultat pour l'égalité de rémunération, ce qui nécessite un bilan sans concession de l'Index égalité en vue de sa révision et de son amélioration notamment en ajoutant un indicateur sur la proportion de femmes parmi les bas niveaux de classification et les 10% de salaires les moins élevés.
- Revaloriser les métiers à prédominance féminine, ce qui nécessite une réelle obligation de réévaluation des classifications dans les branches et une obligation de comparaison des métiers dans l'entreprise, le tout dans le cadre de la négociation collective.
- Augmenter le SMIC à 80% du salaire médian et revaloriser significativement le point d'indice. Dans ces deux cas, les femmes sont majoritairement concernées.

Pour FO, les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes ne sont pas une fatalité. Toutefois, les paroles ne suffisent pas, il faut des actes concrets et cohérents dans leur ensemble !

Paris, le 3 novembre 2021